

Tarif des douanes

L'affaire ne s'arrêtera certainement pas au Mexique. Quand j'ai visité le Salvador en mai dernier, j'ai demandé au vice-ministre de la planification ce qu'il faisait au sujet du taux de chômage qui règne là-bas. Suivant les estimations gouvernementales les plus favorables, le taux de chômage y est de 50 p. 100 de la population active. Il m'a dit dans un excellent anglais: «Nous voulons que vous veniez, vous Canadiens, investir dans notre main-d'oeuvre bon marché.» Évidemment, il ne parlait pas aux travailleurs du vêtement de Spadina ni aux travailleurs des centres canadiens de construction automobile.

Il a cru s'adresser à un député à l'aise, peut-être à un collègue d'un autre député qui a souvent visité le Salvador parce qu'il s'intéresse aux usines de chaussures de là-bas. Il m'a invité à investir avec mes amis dans leur main-d'oeuvre bon marché. Il ne rigole pas quand il parle de main-d'oeuvre bon marché. D'après le *Star*—elle coûte \$4 par jour. Ceux qui cherchent à monter un syndicat sont abattus, et ceux qui se plaignent des attentats par balles sont abattus aussi. Le gouvernement n'a jamais traduit en justice les auteurs de ces assassinats. Ce sont les escadrons de la mort du Salvador par exemple, ce sont les sociétés comme Adidas et General Motors que je crains quand je lis l'article 15, et à cause de cela je trouve très raisonnable l'amendement du député d'Ottawa-Centre.

Le premier ministre se moque de ceux qui combattent l'accord qu'il est en train d'établir avec le président. Je l'ai entendu à Toronto vendredi se rire de ceux qui parlent de coucher dans le même lit qu'un éléphant. Pourtant c'est le premier ministre lui-même qui disait il y a quatre ans que ce libre-échange avec les États-Unis, c'est comme quelqu'un qui couche dans le même lit que l'éléphant: tout va bien tant que l'éléphant n'a pas envie de se gratter le dos, et s'il décide de se retourner vous êtes mort. Il n'y a pas à pavoiser quand le premier ministre du Canada rit de ce qu'il disait lui-même lorsqu'il brigait l'investiture du parti qui est maintenant au pouvoir.

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler de l'amendement raisonné, présenté par le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), à l'article terriblement permissif que le gouvernement a placé dans ce projet de loi.

Lorsqu'on lit un article qui dit que «le gouverneur en conseil peut, par règlement, assimiler, pour l'application de la présente loi, à des marchandises originaires d'un pays, des marchandises dont tout ou partie de la valeur à été produite à l'extérieur de ce pays», je pense qu'on a le droit, et même le devoir, d'être soupçonneux. Cet article est contraire à la raison, contraire à la géographie et contraire à l'histoire. C'est digne d'Alice au pays des merveilles. Le gouvernement se donne le droit de dire que les choses ne sont pas ce qu'elles sont en réalité. Ce n'est certainement pas le but des lois dans une société démocratique qui croit aux principes de droit.

Nous ne devrions pas donner au gouvernement ce pouvoir «d'assimiler» qui revient à dire qu'il pourrait décider que le

jour est la nuit ou que le noir est blanc. Voilà la mesure que le gouvernement présente ici.

On vise dans cet amendement les relations commerciales entre les États-Unis et le Mexique qui seraient implicites dans l'accord de libre-échange que le gouvernement pense avoir signé avec les États-Unis.

Cet amendement n'est pas dirigé contre la fourniture par le Mexique de certaines pièces assemblées à l'économie américaine, ni contre la vente de telles pièces sur le marché canadien. Je pense que, historiquement, nous avons laissé les objets manufacturés entrer au Canada et, au moins, nous avons toujours montré une certaine largeur de vue à l'égard des pays du Tiers Monde.

En toute honnêteté, je dois dire cependant que nous avons appliqué cette politique plus par indifférence que par principe. Les Canadiens devraient examiner soigneusement cette question en fonction de l'intérêt que nous devrions porter au développement économique du tiers monde et de l'utilisation de nos marchés et de notre pouvoir d'achat pour promouvoir ce développement, tout en protégeant l'économie canadienne.

Nous ne nous opposons pas à des relations commerciales directes avec le Mexique. Bien au contraire, nous sommes partisans du renforcement de ces relations afin de réduire notre trop grande dépendance par rapport aux marchés américains, pour ce qui est de nos matières premières et de nos produits semi-manufacturés. Cependant, l'article 15 autoriserait le gouvernement, à la demande des États-Unis bien sûr, de permettre l'entrée au Canada des biens mexicains produits dans la zone franche de Maquiladora en tant que biens américains.

L'article 15 autoriserait le gouvernement à déléguer aux Américains un pouvoir souverain que nous n'avions jamais cédé auparavant. Cela permettrait l'importation au Canada, en cachette, de marchandises produites dans le tiers monde, aux salaires et aux conditions de travail du tiers monde, c'est-à-dire pratiquement sans avantages sociaux et sans protection de la santé et de la sécurité des travailleurs.

● (1240)

Les problèmes que pose pour l'Amérique du Nord, et particulièrement pour les États-Unis, la faiblesse de l'économie mexicaine doivent être réglés en tant que tels et non par des moyens détournés. Après tout, le Canada permet l'importation en franchise des produits des pays les moins développés, bien qu'il impose un certain contingentement. Cependant, il s'agit là de relations directes que le gouvernement devrait développer, à mon avis, pour renforcer son aide au développement économique du tiers monde.

Comme le soulignait la députée de Trinity (M^{lle} Nicholson), pourquoi le gouvernement désire-t-il un pouvoir de décision aussi étendu si ce n'est franchement pour satisfaire les multinationales et les grandes sociétés nationales ou pour aider ces entreprises à opposer les travailleurs de différents pays?